

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 9 AVRIL 2021

Nombre de membres			Procurations	Date d'envoi de la Convocation 2 avril 2021	Date d'affichage de la convocation 2 avril 2021
Afférents au Conseil 74	En exercice 74	Ayant pris part à la délibération 67			
			5		

L'an deux mille vingt et un et le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves se sont réunis à ORION, sous la présidence de Monsieur Jean LABOUR.

Etaient présents les délégués formant la majorité des membres en exercice, dont les noms, non barrés, figurent au tableau ci-dessous.

AGOUTBORDE Jean	<del>PÉTRAU Jean-Yves, suppléant de HOURQUEBIE Jean</del>	LOUSTAU Gérard
ANGLO Christina	ITURRIA Jean	MARTIN Alain
ANTIER Isabelle	LABACHE Philippe	MINART François
ARANGOÏS Nicolas	LABARÈRE Catherine	MINVIELLE Marie-Ange
ARRIBÈRE Daniel	<del>FRANÇAIS Hubert, suppléant de LABORDE Florent</del>	MONTÉGUT Marcel
BALDAN Patrick	LABOUR Jean	MONTREER Jean-Jacques
BALESTA Patrick	LAFOURCADE Daniel	<del>MORLAAS-COURTIES Bernard</del>
BARTHE Nadine	<del>LAGARONNE Maryvonne</del>	MOURLAAS Marie-Hélène
BONNEFON Catherine	LAGRILLE Fernand	NEXON Grégory
BOURGUET Jacques	LAHARANNE Éric	PÉDEHONTAÀ Jacques
BOURREZ Alain	LALANNE Patrice	<del>POEYDOMENGE Isabelle</del>
CABANNE Thierry	LANNES Bruno	<del>PRÉVOT Philippe</del>
CASAMAYOR MONGAY Michel	LANSALOT-MATRAS Francis	PUHARRÉ Michel
CASSOU Alexandre	LAPEYRE Sébastien	PUHARRÉ Christian
CAZENAVE Marie-Thérèse	LARCO Jean-Claude	QUENTIN Kattalin
COURBIN Françoise	LARROUDÉ Gilbert	<del>RÉCAPET Evelyne</del>
COUTURE Marie-France	LARROUTURE Yves	SAINTE-CLUQUE Laurent
DAGUERRE André	LASSALLE Jean	SALLENAVE Germain
DOMERCQ Frédéric	LATAILLADE Jean-Robert	SAPHORES Sébastien
DUPLAT-JACOB Valérie	LATEULÈRE Jean-Jacques	SARRIQUET Carine
DUPOUEY Arnaud	<del>LEDOUARON Anne</del>	SEGUIN Marc
FATIGUE Jany	LENDRE Jean-Baptiste	<del>LIBANTE Raymond, suppléant de SUBIELLES Philippe</del>
GÈRE Thierry	LENDRE Jean-Paul	TOUZAA Guy
GRECHEZ-CASSIAU Roland	LOUIS Françoise	VILLENAVE Pierre
HOURCADE Martine	<del>LOUSTALET Patrick</del>	

*Etaient excusés(es)/absent(es) :* Jean HOURQUEBIE, Florent LABORDE, Maryvonne LAGARONNE, Anne LE DOUARON, Patrick LOUSTALET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle POEYDOMENGE, Philippe PRÉVOT, Evelyne RÉCAPET, Philippe SUBIELLES. (x10)

*Délégués suppléants présents avec voix délibérative* (le délégué titulaire étant absent) : Jean-Yves PÉTRAU, Hubert FRANÇAIS, Raymond LIBANTE. (x3)

*Délégués suppléants présents sans voix délibérative* (le délégué titulaire étant présent) : Jeanine CRAMPET. (1)

*Procurations :* Madame Maryvonne LAGARONNE à monsieur Jean LABOUR, madame Anne LE DOUARON à madame Nadine BARTHE, monsieur Patrick LOUSTALET à monsieur Sébastien SAPHORES, monsieur Philippe PRÉVOT à monsieur François MINART, madame Evelyne RÉCAPET à monsieur Thierry CABANE. (x5)

Le présent compte-rendu liste les décisions prises par l'assemblée communautaire.

Le compte-rendu de la séance du 19 mars 2021 est approuvé par l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **1 – Motion en faveur du monde de la Culture**

*Rapporteur : madame BARTHE, vice-présidente déléguée à l'action sociale et au soutien aux associations.*

Exposé :

Madame la vice-présidente fait part à l'assemblée des sollicitations exprimées par les acteurs du monde de la Culture auprès de leur ministère de tutelle ; ces sollicitations sont les suivantes :

- 1 - Report de la réforme sur l'assurance chômage qui devrait entrer en vigueur au 1er juillet 2021 ;
- 2 - Reconduction de l'année blanche pour les intermittents du spectacle relevant des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage ;
- 3 - Maintien des droits sociaux pour tous les travailleurs précaires n'ayant plus de travail en raison de la crise sanitaire ;
- 4 - Connaissance d'un calendrier de réouverture des lieux de culture (salles de spectacles, cinémas, théâtres...) y compris les petites festivités.

*Il est proposé à l'assemblée d'apporter son soutien à ces sollicitations des acteurs du monde culturel, dans ce contexte de crise et de fermeture des lieux d'expression artistique et de spectacle.*

Résultats du vote :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (65 voix pour – 2 voix contre – 5 abstentions).*

## **2 – Politique contractuelle – Décision de principe quant au Contrat de Relance et de Transition Ecologique**

*Rapporteur : monsieur LARROUTURE, vice-président délégué à l'aménagement du territoire, aux politiques contractuelles et aux mobilités.*

Exposé :

Monsieur le vice-président rappelle à l'assemblée le contexte dans lequel elle est amenée à examiner cette question :

- les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) sont des outils du plan de relance et doivent favoriser l'investissement public et privé dans les territoires ;
- ayant vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes, les CRTE doivent aussi accompagner les collectivités et leurs groupements dans leur projet de territoires et devraient être signés d'ici le 30 juin 2021 ;
- les concours financiers de l'État aux collectivités locales sont dotés de moyens renforcés, notamment en matière d'ingénierie, sur les deux premières années de déploiement des CRTE, dans le cadre de la relance.

Monsieur le vice-président rappelle également que le territoire du Béarn des gaves est lauréat du programme « Petites Villes de Demain » et que les deux emplois créés par délibérations des 26 février 2021 (chef/fe de projet « Petites Villes de Demain ») et 19 mars 2021 (manager de commerce) sont éligibles aux aides de l'Etat en matière d'ingénierie.

Monsieur le vice-président présente également les premiers éléments méthodologiques proposés pour la construction de cette démarche ainsi que les modalités de l'intervention d'un stagiaire pour l'élaboration du projet de territoire et du plan d'actions intégrés au CRTE.

*Il est proposé à l'assemblée de formaliser, par une décision de principe, l'inscription de la CCBG dans cette démarche de contractualisation avec l'Etat.*

Résultats du vote :

*Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **3 – Environnement – Actualisation du règlement du service public de gestion des déchets**

*Rapporteur : monsieur ARRIBÈRE, vice-président délégué à l'environnement.*

Exposé :

Monsieur le vice-président indique à l'assemblée qu'il convient de modifier le règlement du service public de gestion des déchets pour tenir compte des nouvelles dispositions relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés mises en place sur le territoire du Béarn des gaves, à savoir :

- l'attribution de badges d'accès aux abris-bacs aux foyers résidant au centre-ville de Salies de Béarn, en vue de la généralisation à l'ensemble du territoire du financement du service par la redevance incitative ;
- la fixation à 3 € l'unité du prix des « sacs rouges » utilisables en complément du bac à ordures ménagères ;
- la mise à disposition de 2 modèles de composteurs.

*Il est proposé à l'assemblée d'approuver le règlement actualisé du service public de gestion des déchets tel qu'il lui a été présenté.*

Résultats du vote :

*Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **4 – Habitat – Versement d'une aide financière à des propriétaires dans le cadre du programme « Bien chez soi 2 »**

*Rapporteur : madame BARTHE, vice-présidente déléguée à l'action sociale et au soutien aux associations.*

Exposé :

- par délibération du 15 mars 2019, l'assemblée a instauré le principe du versement d'une aide financière aux propriétaires bailleurs et occupants éligibles aux aides de l'Anah (selon conditions de ressources), à hauteur de 2,5 % du montant des travaux éligibles et plafonnée à 500 € par logement.

- les services du département ont instruit des dossiers présentés par des propriétaires occupants du Béarn des Gaves. L'analyse des dossiers a permis de préciser le montant des dépenses éligibles.

Le tableau qui suit précise, pour chaque demandeur, le montant des dépenses éligibles et le montant de l'aide que peut accorder la CCBG.

Nom - Prénom	Commune	Montant éligible (€)	Montant aide CCBG (€)	Mandataire
CANDAU Jérém y	Bastanès	20 578.00	500.00	Procivis Aquitaine-Sud
CASTERA Janine	Salies de Béarn	3 520.00	88.00	
HABAS Michèle	Auterrive	10 882.00	272.05	
LARROUTURE M-Jacqueline	Bérenx	4 372.00	109.30	
LETESSIER Valérie	Navarrenx	12 942.00	325.55	
LOUSTAUNAU-LARRUE Francis	Orion	8 508.00	212.70	
MORICET Louise	Auterrive	25 000.00	500.00	
PATURLANNE Bernadette	Sus	2 582.00	64.55	
POURAILLY René	Ogenne-Camptort	11 382.00	284.55	
PUYOO Mélanie	Ossenx	4 731.00	118.28	
SALLENAVE Christian	Castetbon	19 813.00	495.33	

*Il est proposé à l'assemblée de valider l'attribution d'une subvention à ces propriétaires, conformément au tableau ci-dessus, le versement étant effectué, dans le cas de monsieur Jérém y CANDAU, sur le compte du mandataire Procivis Aquitaine-Sud.*

Résultats du vote :

*Vote favorable, à la majorité des membres présents et représentés (70 voix pour – 2 voix contre).*

## **5 – Enfance – jeunesse – Soutien au dispositif « sur le chemin du cinéma »**

*Rapporteur : monsieur LALANNE, vice-président délégué à l'enfance et à la jeunesse et à l'enseignement musical.*

Exposé :

Monsieur le vice-président rappelle à l'assemblée le contexte dans lequel elle est amenée à examiner cette question :

Ce dispositif, mis en place par l'ex-CC de Salies de Béarn, a été étendu, en 2018, à l'ensemble du territoire par la CCBG qui finance les entrées au cinéma pour chaque classe et une partie du transport avec un reste à charge pour l'école de 80€ par bus pour 2 bus maximum.

Monsieur le vice-président indique que les membres de la commission « enfance, jeunesse et enseignement musical », réunis le 2 mars dernier, ont proposé :

- de reconduire cette action et la participation financière de la CCBG en 2021, si le contexte sanitaire le permet, en reportant au budget primitif 2021 les coûts annuels constatés antérieurement ;
- d'établir une convention avec l'association du cinéma de Salies de Béarn, pour la période 2022-2024 afin de proposer le maintien du dispositif sur une plus longue durée ; cette convention sera soumise à l'approbation de l'assemblée lors d'une séance ultérieure.

Résultats du vote :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (69 voix pour – 3 abstentions) pour la reconduction de l'action en 2021 et pour l'établissement d'une convention avec l'association du cinéma des Salies de Béarn dans le but d'assurer le maintien du dispositif sur la période 2022-2024.*

## **6 – Equipements sportifs – Piscines – Ouverture saison 2021**

*Rapporteur : monsieur SAINTE-CLUQUE, vice-président délégué aux travaux, bâtiments et équipements sportifs.*

Exposé :

Monsieur le vice-président indique à l'assemblée qu'il convient de fixer la période d'ouverture pour chacune des 2 piscines de la CCBG.

Il propose de reconduire, si le contexte sanitaire le permet, les périodes d'ouverture pratiquées lors des saisons antérieures, ce qui correspond, pour l'exercice 2021, aux dates suivantes :

- pour la piscine de NAVARRENX : du 17 mai au 31 août,
- pour la piscine de SALIES DE BEARN : du 17 mai au 1<sup>er</sup> octobre avec fermeture les 11 et 12 septembre (fête du Sel).

Il propose également d'autoriser le président à modifier ce calendrier pour l'adapter aux contraintes sanitaires en vigueur.

Résultats du vote :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (69 voix pour – 3 abstentions).*

## **7 – Equipements sportifs – Piscines – Tarifs et cas de gratuité – Saison 2021**

*Rapporteur : monsieur SAINTE-CLUQUE, vice-président délégué aux travaux, bâtiments et équipements sportifs.*

Exposé :

Monsieur le vice-président rappelle les tarifs en vigueur en 2019 qui ont été reconduits en 2020, ainsi que les cas d'application de la gratuité. Il propose de maintenir en 2021 ces conditions tarifaires qui sont les suivantes :

	<b>Navarrenx</b>	<b>Salies</b>
<b>Entrée « jeune » à l'unité</b> de 6 à 15 ans inclus	<b>1,50 €</b>	<b>1,50 €</b>
<b>Entrée « adulte » à l'unité</b>	<b>2,50 €</b>	<b>3,00 €</b>
<b>Entrée « jeune » par 10</b> de 6 à 15 ans inclus	<b>13,00 €</b>	<b>13,00 €</b>
<b>Entrée « adulte » par 10</b>	<b>19,00 €</b>	<b>25,00 €</b>
<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>1,50 €</b>	<b>1,50 €</b>
<b>Entrée « scolaire » à l'unité *</b>	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>

Monsieur le vice-président précise que le tarif « scolaire » à l'unité s'applique aux élèves des établissements situés en dehors du territoire de la CCBG, dans le cadre des séances d'initiation à la natation et propose de définir comme suit les cas de gratuité :

L'accès aux piscines de Navarrenx et de Salies de Béarn est gratuit pour :

- ✓ les enfants de moins de 6 ans,
- ✓ les élèves des écoles publiques et privées, des collèges privés du territoire de la CCBG, uniquement dans le cadre des séances scolaires d'initiation à la natation ; tout élève du territoire fréquentant la piscine en dehors de ces séances devra s'acquitter du tarif d'entrée correspondant à son âge,
- ✓ les élèves des collèges publics du territoire dans le cadre des cours d'EPS et dans celui de la convention établie entre la CCBG et le département des Pyrénées-Atlantiques,

- ✓ les enfants, jeunes et animateurs des accueils de loisirs sans hébergement du territoire de la CCBG, gérés en régie ou sous forme associative.

L'accès est payant dans tous les autres cas.

*Il est proposé à l'assemblée d'approuver les tarifs et cas de gratuité détaillés ci-dessus.*

Résultats du vote :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (71 voix pour – 1 abstention).*

## **8 – Equipements sportifs – Piscines – Convention de mise à disposition des équipements aux MNS – Saison 2021**

*Rapporteur : monsieur SAINTE-CLUQUE, vice-président délégué aux travaux, bâtiments et équipements sportifs.*

Exposé :

Monsieur le vice-président rappelle à l'assemblée le contexte dans lequel elle est amenée à examiner cette question :

- depuis 2018, les 2 équipements sont mis à la disposition des MNS pour leur permettre de donner des cours de natation et autres activités aquatiques telles que l'aquagym, l'aqua bike, etc.... en contrepartie d'une participation de 600 € par MNS pour la saison ;
- cette mise à disposition fait l'objet d'une convention, transmise aux membres avec la convocation.

*Il est proposé à l'assemblée de reconduire ces modalités pour la saison 2021 et d'autoriser le président à signer la convention correspondante avec chaque MNS.*

Résultats du vote :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (69 voix pour – 1 voix contre – 2 abstentions).*

## **9 – Equipements sportifs – Piscines – Convention pour l'accueil des établissements scolaires extérieurs au Béarn des gaves dans le cadre de l'initiation scolaire à la natation – Saison 2021**

*Rapporteur : monsieur SAINTE-CLUQUE, vice-président délégué aux travaux, bâtiments et équipements sportifs.*

Exposé :

Monsieur le vice-président rappelle à l'assemblée le contexte dans lequel elle est amenée à examiner cette question :

Depuis 2018, une convention, transmise aux conseillers avec la convocation, fixe les modalités financières de l'accès aux piscines des élèves des établissements scolaires situés en dehors du Béarn des Gaves.

*Il est proposé à l'assemblée d'approuver cette convention-type et d'autoriser le président à la signer avec le responsable de chaque établissement concerné.*

#### Résultats des votes :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (70 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention).*

### **10 – Personnel – Modalités relatives à la Journée de Solidarité**

*Rapporteur : monsieur CABANNE, vice-président délégué à l'administration générale et au personnel.*

#### Exposé :

Monsieur le vice-président fait part de la proposition des membres de la commission « administration générale et personnel », réunie le 19 mars 2021, de retenir le lundi de Pentecôte comme journée de solidarité pour le personnel de la CCBG. Il précise que cette proposition a reçu l'avis favorable unanime des membres du comité technique, élus comme agents.

*Il est proposé à l'assemblée de retenir le lundi de Pentecôte comme journée de solidarité pour les agents de la CCBG.*

#### Résultats des votes :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (71 voix pour – 1 abstention).*

### **11 – Personnel – Définition d'un cadre pour la mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF)**

*Rapporteur : monsieur CABANNE, vice-président délégué à l'administration générale et au personnel.*

#### Exposé :

Monsieur le vice-président présente les propositions des membres de la commission « administration générale et personnel », réunie le 19 mars 2021, relatives aux dispositions que peut mettre en place un employeur public, dans le cadre de l'utilisation des droits à la formation acquis par les agents. Ces dispositions viennent compléter les modalités prévues par les textes. Il s'agit :

- de la prise en compte de priorités supplémentaires (par rapport à celles s'appliquant de droit),
- de la mise en place de périodes d'examen des demandes,
- de la détermination du montant de la participation financière de l'employeur au coût de la formation.

Monsieur le vice-président précise que les propositions de la commission ont reçu un avis favorable unanime des membres du comité technique, élus comme agents.

Il est proposé à l'assemblée :

- de prendre en compte de manière prioritaire, outre les demandes prioritaires de droit, les demandes de formation visant à :
  - permettre un changement de domaine de compétences,
  - permettre une reconversion professionnelle, y compris dans le secteur privé, par exemple pour la création ou la reprise d'entreprise,
  - permettre un développement des compétences personnelles et/ou professionnelles directement exploitables par la CCBG.
- de fixer deux sessions annuelles d'examen des demandes, en mars et en septembre

- de fixer pour la participation financière de l'employeur aux frais pédagogiques :
  - un montant maximal annuel à inscrire au budget égal à 7 500 €
  - un montant maximal par formation égal à 1 500 €
- de ne pas prendre en compte les frais de déplacements liés aux formations suivies dans le cadre de la mobilisation du CPF.

Résultats des votes :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (69 voix pour – 1 voix contre – 2 abstentions). Le conseil communautaire approuve ces propositions.*

## **12 – Personnel – Modalités relatives au congé pour bilan de compétences**

*Rapporteur : monsieur CABANNE, vice-président délégué à l'administration générale et au personnel.*

Exposé :

Monsieur le vice-président présente les propositions des membres de la commission « administration générale et personnel », réunie le 19 mars 2021, relatives aux dispositions que peut mettre en place un employeur public, dans le cadre de la réalisation de bilan de compétences. Ces dispositions viennent compléter les modalités prévues par les textes. Il s'agit :

- de la prise en compte de priorités supplémentaires (par rapport à celles s'appliquant de droit),
- de la mise en place de périodes d'examen des demandes,
- de fixer le montant de la participation financière de l'employeur au coût du bilan de compétences.

Monsieur le vice-président précise que les propositions de la commission ont reçu un avis favorable unanime des membres du comité technique, élus comme agents.

Il est proposé à l'assemblée :

- de prendre en compte de manière prioritaire, outre les demandes prioritaires de droit, les demandes :
  - complémentaires à l'utilisation des droits détenus dans le compte personnel de formation, afin de prévenir une situation d'incapacité à l'exercice des fonctions,
  - effectuées dans le cadre d'une préparation d'une reconversion professionnelle,
- de prendre en compte chaque demande à concurrence des crédits affectés, en l'absence de demandes définies comme prioritaires
- de fixer deux sessions annuelles d'examen des demandes, en mars et en septembre
- de fixer pour la participation financière de l'employeur au coût de la prestation :
  - un montant maximal annuel à inscrire au budget égal à 2 500 €
  - un montant maximal par formation égal à 50 % du coût de la prestation avec une participation plafonnée à 500 €
- de ne pas prendre en compte les frais de déplacements liés à la réalisation d'un bilan de compétences.

Résultats des votes :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (65 voix pour – 2 voix contre – 5 abstentions). Le conseil communautaire approuve ces propositions.*



### 13 – Travaux d'éclairage public de la zone Lasgourgues : remboursement à la commune de Sauveterre de Béarn des coûts restant à sa charge

Rapporteur : monsieur SAINTE-CLUQUE, vice-président délégué aux travaux, bâtiments et équipements sportifs.

Exposé :

Monsieur le vice-président rappelle à l'assemblée le contexte dans lequel elle est amenée à examiner cette question :

- par délibération du 3 mars 2021, le conseil municipal de Sauveterre de Béarn a approuvé la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du SDEPA, de l'éclairage public de la zone d'activité Lasgourgues pour un montant prévisionnel de 38 573,18 € TTC, comprenant les travaux, la maîtrise d'œuvre et les frais de gestion du SDEPA ;
- la participation de la commune, estimée à 11 476,57 € sur la base de ces dépenses prévisionnelles, sera définitivement établie après exécution des travaux ;
- la commune demande à la CCBG de prévoir le remboursement de cette participation.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le remboursement à la commune de Sauveterre de Béarn des coûts de l'éclairage public de la zone Lasgourgues qui resteront à sa charge après réalisation des travaux par le SDEPA.

Résultats des votes :

Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (58 voix pour – 9 voix contre – 5 abstentions).

### 14 – Examen et vote des budgets primitifs annexes – exercice 2021

Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

#### 14 – 1 – Budget primitif annexe « zone Lasgourgues » – exercice 2021

Exposé :

Monsieur le vice-président présente les faits marquants prévus pour l'année 2021 :

- Les travaux d'aménagement de la zone Lasgourgues seront réceptionnés au mois d'avril.
- Le solde des marchés sera intégré à la section d'investissement, par l'intermédiaire des écritures de stock. Le stock final est prévu à 221 000,14 €.
- Le remboursement du capital de l'emprunt sera financé par une avance du budget général dans l'attente de la vente des terrains.

Le projet de budget se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2020	BP 2021	CA 2020	BP 2021
Report N-1			259 388,20	63 811,14
Remboursement du capital	17 333,32	17 334,00	4 302,36	157 189,00
Rbst avance du budget général	25 357,21	0,00		17 334,00
Stock final de terrains	157 188,89	221 000,14		
Dépenses de l'exercice	<b>199 879,42</b>	<b>238 334,14</b>	<b>4 302,36</b>	<b>174 523,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>199 879,42</b>	<b>238 334,14</b>	<b>263 690,56</b>	<b>238 334,14</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2020	BP 2021	CA 2020	BP 2021
Report N-1				
Travaux d'aménagement (Castillon + MOE)	176 212,98	51 673,00	Stock final de terrains	157 188,89 221 000,14
Raccordement Enedis + Frais annexes	0,00	67 790,14	Subvention DETR	26 757,00 58 833,00
Intérêts de la dette + ICNE	3 430,55	3 171,00	Transfert charges financières	3 430,55 3 171,00
Régul. centimes TVA		10,00		
Transfert charges financières	3 430,55	3 171,00		
Reprise stock initial de terrains	4 302,36	157 189,00		
Dépenses de l'exercice	<b>187 376,44</b>	<b>283 004,14</b>	Recettes de l'exercice	<b>187 376,44 283 004,14</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>187 376,44</b>	<b>283 004,14</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>187 376,44 283 004,14</b>

Monsieur le vice-président soumet au vote de l'assemblée les propositions nouvelles de dépenses et recettes suivantes :

- recettes d'investissement = 238 334,14 €
- dépenses d'investissement = 238 334,14 €
- dépenses de fonctionnement = 283 004,14 €
- recettes de fonctionnement = 283 004,14 €

Résultats des votes :

Les propositions sont adoptées et le budget primitif annexe « zone Lasgourgues » est voté à la majorité des membres présents et représentés (71 voix pour – 1 voix contre).

## 14 – 2 – Budget primitif annexe « zone des Pyrénées » – exercice 2021

Exposé :

Monsieur le vice-président indique qu'aucun fait marquant n'est prévu pour l'année 2021. Le projet de budget se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2020	BP 2021	CA 2020	BP 2021
Report N-1	158 852,94	<b>158 702,94</b>	Report N-1	
Remboursement du capital	68 314,95	69 865,00	Reprise stock initial de terrains	808 815,17 740 351,00
Stock final de terrains	740 350,22	670 496,00	Emprunt	0,00 158 712,94
Dépenses de l'exercice	<b>808 665,17</b>	<b>740 361,00</b>	Recettes de l'exercice	<b>808 815,17 899 063,94</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>967 518,11</b>	<b>899 063,94</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>808 815,17 899 063,94</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2020	BP 2021	CA 2020	BP 2021
Report N-1			Report N-1	
Intérêts de la dette	12 411,95	10 436,00	Stock final de terrains	740 350,22 670 496,00
Régul. centimes TVA		10,00	Transfert charges financières	12 411,95 10 436,00
Transfert charges financières	12 411,95	10 436,00	Loyer terrain (Safer)	0,00 0,00
Reprise stock initial de terrains	808 815,17	740 351,00	Subvention du budget général (Rbst annuité emprunt)	80 876,90 80 301,00
Dépenses de l'exercice	<b>833 639,07</b>	<b>761 233,00</b>	Recettes de l'exercice	<b>833 639,07 761 233,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>833 639,07</b>	<b>761 233,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>833 639,07 761 233,00</b>

Monsieur le vice-président soumet au vote de l'assemblée les propositions nouvelles de dépenses et recettes suivantes :

- dépenses d'investissement = 899 063,94 €
- recettes d'investissement = 899 063,94 €
- dépenses de fonctionnement = 761 233,00 €
- recettes de fonctionnement = 761 233,00 €

## Résultats des votes :

Les propositions sont adoptées et le budget primitif annexe « zone des Pyrénées » est voté à la majorité des membres présents et représentés (69 voix pour – 2 voix contre – 1 abstention).

### 14 – 3 – Budget primitif annexe « zone des Glaces » – exercice 2021

#### Exposé :

Monsieur le vice-président présente les faits marquants prévus pour l'année 2021 :

- La vente du lot 6 est prévue à la société MCMS pour un montant de 62 975 € HT.
- Il reste donc 3 lots à vendre d'une valeur de 202 875 € (à 25 €/m<sup>2</sup>).

Le projet de budget se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2020	BP 2021		CA 2020	BP 2021
Report N-1	189 428,29	176 442,21	Report N-1		
Remboursement du capital Terrain	5 580,59	5 774,00	Reprise stock initial de terrains	249 593,27	244 013,00
Stock final de terrains	244 012,68	175 274,00	Ventes 4 lots restants pour 265 850€		
<i>Ventes 3 lots restants pour 202 875€</i>			Emprunt	0,00	113 477,21
Dépenses de l'exercice	249 593,27	181 048,00	Echéancier Bidegain (échéance 4/4)	12 986,08	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>439 021,56</b>	<b>357 490,21</b>	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>262 579,35</b>	<b>357 490,21</b>
			<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>262 579,35</b>	<b>357 490,21</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2020	BP 2021		CA 2020	BP 2021
Report N-1			Report N-1		
Intérêts de la dette + ICNE	2 361,67	2 164,00	Vente de terrains (lot 6 - Société MCMS)		62 975,00
Régul. centimes TVA		10,00	Stock final de terrains	244 012,68	175 274,00
Transfert charges financières	2 361,67	2 164,00	Transfert charges financières	2 361,67	2 164,00
Reprise stock initial de terrains	249 593,27	244 013,00	Subvention du budget général <i>(Rbst annuité emprunt)</i>	7 942,26	7 938,00
Dépenses de l'exercice	254 316,61	248 351,00	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>254 316,61</b>	<b>248 351,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>254 316,61</b>	<b>248 351,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>254 316,61</b>	<b>248 351,00</b>

Monsieur le vice-président soumet au vote de l'assemblée les propositions nouvelles de dépenses et recettes suivantes :

- dépenses d'investissement = 375 490,21 €
- recettes d'investissement = 375 490,21 €
- dépenses de fonctionnement = 248 351,00 €
- recettes de fonctionnement = 248 351,00 €

## Résultats des votes :

Les propositions sont adoptées et le budget primitif annexe « zone des Glaces » est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 14 – 4 – Budget primitif annexe « zones économiques ex-CC Navarrenx » – exercice 2021

#### Exposé :

Monsieur le vice-président précise qu'il n'est pas prévu de vente de terrain en 2021 ; il reste 2 lots à vendre d'une valeur de 52 800 € (à 15 €/m<sup>2</sup>).

Le projet de budget se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2020	BP 2021	CA 2020	BP 2021
Report N-1			84,29	0,00
Stock final de terrains	54 416,61	54 733,00	53 910,61	54 417,00
<i>Ventes 2 lots restants estimées 52 800€</i>				
<i>Remboursement avance budget général 54 733€</i>				
Rbst avance du budget général			421,71	316,00
Dépenses de l'exercice	<b>54 416,61</b>	<b>54 733,00</b>	<b>54 332,32</b>	<b>54 733,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 416,61</b>	<b>54 733,00</b>	<b>54 416,61</b>	<b>54 733,00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2020	BP 2021	CA 2020	BP 2021
Report N-1				
Frais bornage	506,00			
Frais acte cession à la commune		306,00		
Régl. centimes TVA		10,00		
Reprise stock initial de terrains	53 910,61	54 417,00	54 416,61	54 733,00
Dépenses de l'exercice	<b>54 416,61</b>	<b>54 733,00</b>	<b>54 416,61</b>	<b>54 733,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 416,61</b>	<b>54 733,00</b>	<b>54 416,61</b>	<b>54 733,00</b>

Monsieur le vice-président soumet au vote de l'assemblée les propositions nouvelles de dépenses et recettes suivantes :

- dépenses d'investissement = 54 733,00 €
- recettes d'investissement = 54 733,00 €
- dépenses de fonctionnement = 54 733,00 €
- recettes de fonctionnement = 54 733,00 €

Résultats des votes :

*Les propositions sont adoptées et le budget primitif annexe « zones économiques ex-CC Navarrenx » est voté à la majorité des membres présents et représentés (71 voix pour – 1 voix contre).*

#### **14 – 5 – Budget primitif annexe « Bâtiment à vocation économique » – exercice 2021**

Exposé :

Monsieur le vice-président présente les faits marquants prévus pour l'année 2021 :

- Les dépenses d'investissement prévoient les travaux du projet post-pépinière pour un total de 1 900 000 € HT avec 1 302 000 € de subventions (Leader, Département, Région, État).
- Le reste à charge est financé par un emprunt à long terme de 543 000 €. Un prêt relais « subventions » est également prévu à hauteur de 500 000 €.
- Tous les bureaux et ateliers de La Station sont prévus loués ou mis à disposition en 2021. L'espace partagé devrait accueillir en moyenne 4 utilisateurs permanents.
- Les crédits budgétaires pour les dépenses de « communication » sont de 11 000 € avec notamment l'animation du réseau LinkedIn, une campagne sur les réseaux sociaux et la charte graphique du projet de construction d'un outil post-pépinière.

Le projet de budget se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2020	BP 2021		CA 2020	BP 2021
Report N-1			Report N-1	<b>97 665,60</b>	<b>57 548,98</b>
Remboursement du capital (emprunt LT)	21 072,62	21 575,00	Caution reçue	131,52	1 000,00
Caution rendue	131,52	1 000,00	Amortissements	500,00	8 022,00
Création plateforme emercat	11 200,00	3 500,00			
Système visio pour salle réunion		7 000,00			
Boîtier sans fil vidéoprojecteur	1 344,00				
<b>Projet post-pépinère :</b>			<b>Projet post-pépinère :</b>		
Etude préalable	7 000,00		Emprunt		543 089,02
Maitrise d'œuvre (82 764€ en 2021)		150 480,00	Subvention Leader		150 000,00
Travaux		1 710 000,00	Subvention Département		190 000,00
Frais annexes		39 520,00	Subvention Région		380 000,00
Crédit relais subventions		500 000,00	Subvention DETR/DSIL		581 840,00
			Crédit relais subventions		500 000,00
<b>L'inscription des travaux au BP 2021 permet de solliciter l'emprunt fin 2021</b>					
Dépenses de l'exercice	<b>40 748,14</b>	<b>2 433 075,00</b>	Recettes de l'exercice	<b>631,52</b>	<b>2 353 951,02</b>
			Affectation du résultat	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			Virement de la section de fonctionnement	<b>0,00</b>	<b>21 575,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>40 748,14</b>	<b>2 433 075,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>98 297,12</b>	<b>2 433 075,00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2020	BP 2021		CA 2020	BP 2021
Report N-1			Report N-1	<b>2 713,75</b>	<b>2 123,10</b>
Fonctionnement "La Station" <i>(Energie, téléphonie, fibre, maintenance, entretien)</i>	34 590,47	35 000,00	Loyers + charges bureaux et ateliers	12 613,59	17 400,00
Service économique <i>(Copieur, presse, site internet)</i>	6 976,75	6 000,00	Co-working	5 255,00	5 900,00
Communication <i>(Animation LinkedIn, campagne réseaux sociaux, supports com., charte graphique projet post-pépi.)</i>	8 263,00	11 000,00	Locations espaces Station	3 581,20	3 500,00
Animations et ateliers <i>(Association Transition RH TPE + Formations)</i>	5 892,66	8 250,00	Refacturation copies	1 386,70	1 300,00
Intérêts de la dette	6 277,51	5 776,00	Subvention du budget général	39 073,25	65 410,00
Régul. centimes TVA		10,10			
Amortissements	500,00	8 022,00			
Dépenses de l'exercice	<b>62 500,39</b>	<b>74 058,10</b>	Recettes de l'exercice	<b>61 909,74</b>	<b>93 510,00</b>
Virement à la section d'investissement	<b>0,00</b>	<b>21 575,00</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>62 500,39</b>	<b>95 633,10</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>64 623,49</b>	<b>95 633,10</b>

Monsieur le vice-président soumet au vote de l'assemblée les propositions nouvelles de dépenses et recettes suivantes :

- dépenses d'investissement = 2 429 575,00 € (+ 3 500 € de restes à réaliser de 2020)
- recettes d'investissement = 2 433 075,00 €
- dépenses de fonctionnement = 95 633,10 €
- recettes de fonctionnement = 95 633,10 €

Résultats des votes :

Les propositions sont adoptées et le budget primitif annexe « Bâtiment à vocation économique » est voté à la majorité des membres présents et représentés (67 voix pour – 3 voix contre – 2 abstentions).

## 14 – 6 – Budget primitif annexe « Aménagement de locaux professionnels à Labastide-Villefranche » – exercice 2021

Exposé :

Monsieur le vice-président présente les faits marquants prévus pour l'année 2021 :

- Avec un emprunt souscrit sur 15 ans et un crédit-bail signé pour une durée de 19 ans, le montant du loyer vient couvrir partiellement le remboursement de l'annuité d'emprunt jusqu'à extinction du prêt.



- Le solde non couvert est financé par une avance du budget général.

Le projet de budget se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2020	BP 2021	CA 2020	BP 2021
Report N-1		<b>60 931,00</b>	<b>37 498,08</b>	<b>0,00</b>
Remboursement du capital	17 666,64	17 667,00	11 078,55	12 661,00
Travaux aménagement	96 199,70	586,00	0,00	60 931,00
Frais de notaires (avance boulanger)	5 051,80	0,00	4 629,51	5 321,00
			4 781,00	271,00
Dépenses de l'exercice	<b>118 918,14</b>	<b>18 253,00</b>	<b>20 489,06</b>	<b>79 184,00</b>
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>118 918,14</b>	<b>79 184,00</b>	<b>57 987,14</b>	<b>79 184,00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2020	BP 2021	CA 2020	BP 2021
Report N-1				
Electricité (cpté chantier)	1 200,27	0,00	1 234,07	1 544,00
Charges de copropriété	626,89	3 000,00	3 673,93	4 314,00
Intérêts de la dette + ICNE	3 080,84	2 848,00		
Régl. centimes TVA		10,00		
Dépenses de l'exercice	<b>4 908,00</b>	<b>5 858,00</b>	<b>4 908,00</b>	<b>5 858,00</b>
Virement à la section d'investissement	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 908,00</b>	<b>5 858,00</b>	<b>4 908,00</b>	<b>5 858,00</b>

Monsieur le vice-président soumet au vote de l'assemblée les propositions nouvelles de dépenses et recettes suivantes :

- dépenses d'investissement = 78 598,00 € (+ 586 € de restes à réaliser de 2020)
- recettes d'investissement = 18 253,00 € (+ 60 931 € de restes à réaliser de 2020)
- dépenses de fonctionnement = 5 858,00 €
- recettes de fonctionnement = 5 858,00 €

Résultats des votes :

Les propositions sont adoptées et le budget primitif annexe « Aménagement de locaux professionnels à Labastide-Villefranche » est voté à la majorité des membres présents et représentés (64 voix pour – 6 voix contre – 2 abstentions).

#### 14 – 7 – Budget primitif annexe « Panneaux photovoltaïques Maison des Arts » – exercice 2021

Exposé :

Monsieur le vice-président précise que la vente d'électricité d'un montant de 10 000€ permet de financer l'emprunt et les dépenses afférentes au fonctionnement des panneaux photovoltaïques.

Le projet de budget se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2020	BP 2021	CA 2020	BP 2021
Report N-1	7 960,74	<b>4 098,02</b>		
Remboursement du capital	4 098,02	4 179,00	0,00	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice	<b>4 098,02</b>	<b>4 179,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>7 960,74</b>	<b>4 098,02</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 058,76</b>	<b>8 277,02</b>	<b>7 960,74</b>	<b>8 277,02</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2020	BP 2021	CA 2020	BP 2021
Report N-1			<b>8 076,68</b>	<b>10 697,40</b>
Electricité	710,47	800,00	8 821,27	10 000,00
Maintenance	500,00	500,00		
Entretien des panneaux	0,00	14 406,40		
Intérêts de la dette	892,06	812,00		
Amortissements	0,00	0,00		
Dépenses de l'exercice	<b>2 102,53</b>	<b>16 518,40</b>	<b>8 821,27</b>	<b>10 000,00</b>
Virement à la section d'investissement	<b>0,00</b>	<b>4 179,00</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 102,53</b>	<b>20 697,40</b>	<b>16 897,95</b>	<b>20 697,40</b>

Monsieur le vice-président soumet au vote de l'assemblée les propositions nouvelles de dépenses et recettes suivantes :

- dépenses d'investissement = 8 277,02 €
- recettes d'investissement = 8 277,02 €
- dépenses de fonctionnement = 20 697,40 €
- recettes de fonctionnement = 20 697,40 €

Résultats des votes :

*Les propositions sont adoptées et le budget primitif annexe « Panneaux photovoltaïques Maison des Arts » est voté à la majorité des membres présents et représentés (70 voix pour – 2 voix contre).*

## **14 – 8 – Budget primitif autonome « Ordures ménagères – redevance incitative » – exercice 2021**

Exposé :

Monsieur le vice-président présente les faits marquants prévus pour l'année 2021 :

- Un montant de 8 000 € en dépenses d'investissement est inscrit au budget pour l'achat de collecteurs à piles, de bacs de collecte et d'une cuve à gasoil. Ce dernier investissement devrait permettre de baisser le coût du carburant pour les camions de collecte.
- Le produit de la redevance incitative 2021 est estimé à 915 000 € avec une augmentation de 4 % des tarifs (pour mémoire, la redevance facturée en 2020 était de 875 049 €).
- Dans le cadre de la convention signée avec l'ADEME pour le déploiement de la tarification incitative, la CCBG sollicitera un acompte de 50 % de la subvention de 6,60 € par habitant. Pour ce budget autonome, cet acompte est estimé à 17 500€.
- Le coût du traitement des déchets réalisé par le syndicat mixte Bil Ta Garbi est prévu à la hausse à 471 000 € avec la prise en compte de l'augmentation liée aux dépôts de déchets verts (facture de régularisation à fin 2020 reçue en 2021).

Le projet de budget se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	CA 2020	BP 2021	CA 2020	BP 2021
Report N-1		<b>11 194,78</b>	<b>2 497,74</b>	
Travaux et achats (Collecteurs piles, bacs et cuve gasoil)	0,00	8 000,22	0,00	1 312,22
Créances - Rbts capital dette BG	44 677,97	41 000,00	30 985,45	30 301,00
Dépenses imprévues	0,00	1 963,00		
Dépenses de l'exercice	<b>44 677,97</b>	<b>50 963,22</b>	<b>30 985,45</b>	<b>31 613,22</b>
			Affectation du résultat 2020	<b>12 594,78</b>
			Virement de la section de fonctionnement	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>44 677,97</b>	<b>62 158,00</b>	<b>33 483,19</b>	<b>62 158,00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	CA 2020	BP 2021		CA 2020	BP 2021
Report N-1			Report N-1	<b>562,34</b>	<b>4 666,87</b>
Charges à caractère général <i>(Frais liés aux camions et aux déchetteries, BTG...)</i>	580 415,56	614 850,00	Produits des services <i>(RI, déchets verts, facturation BTG pour site à gravats)</i>	897 014,27	937 200,13
Charges de personnel <i>(Salariés avec aux services RI)</i>	303 165,60	285 600,00	Subventions d'exploitation <i>(ADEME et eco-soutiens)</i>	40 397,70	19 500,00
Autres charges de gestion-Rbts intérêt dette BG	5 963,92	6 760,00	Autres produits de gestion	720,00	500,00
Charges financières <i>(Annulations de titre d'exercice antérieurs)</i>	0,00	500,00	Produits exceptionnels	4 217,76	0,00
Charges exceptionnelles	5 119,89	5 000,00			
Dotation aux amortissements	30 985,45	30 301,00			
Dépenses imprévues	0,00	906,00			
Dépenses de l'exercice	<b>925 650,42</b>	<b>943 917,00</b>			
Virement à la section d'investissement	0,00	17 950,00	Recettes de l'exercice	<b>942 349,73</b>	<b>957 200,13</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>925 650,42</b>	<b>961 867,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>942 912,07</b>	<b>961 867,00</b>

Monsieur le vice-président soumet au vote de l'assemblée les propositions nouvelles de dépenses et recettes suivantes :

- dépenses d'investissement = 60 758,00 € (+ 1 400 € de restes à réaliser de 2020)
- recettes d'investissement = 62 158,00 €
- dépenses de fonctionnement = 961 867,00 €
- recettes de fonctionnement = 961 867,00 €

Résultats des votes :

*Les propositions sont adoptées et le budget primitif autonome « Ordures ménagères – redevance incitative » est voté à la majorité des membres présents et représentés (64 voix pour – 8 voix contre).*

## 15 – Examen et vote du budget primitif général 2021

### Présentation du projet de budget

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

#### ➤ Collecte des déchets ménagers

Faits marquants prévus (section d'investissement) :

- Les dépenses d'investissement prévoient le solde de facturation des travaux de la déchetterie de Castagnède, majoritairement intégrés aux restes à réaliser de 2020. Pour les dépenses nouvelles, un montant de 90 000 € est prévu pour l'achat de colonnes à verres, de bacs de collecte, de composteurs et d'une cuve à gasoil.
- Un prêt de 100 000 € est nécessaire pour financer ces investissements.

Faits marquants prévus (section de fonctionnement) :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est maintenue à 11 % pour la dernière année avant le passage du secteur de l'ex-CC de Salies de Béarn à la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- La redevance spéciale est budgétée pour un montant de 65 000 €, à hauteur de la facturation 2020 avec l'impact des fermetures administratives, notamment les restaurants.
- Dans le cadre de la convention signée avec l'ADEME pour le déploiement de la tarification incitative, la CCBG sollicitera un acompte de 50 % de la subvention de 6,60 € par habitant. Pour le secteur de l'ex-CC de Salies de Béarn, cet acompte est estimé à 26 000 €.
- Le coût du traitement des déchets réalisé par le syndicat mixte Bil Ta Garbi est estimé à 470 000 € avec des tonnages en baisse par rapport au budget 2020.
- Le budget 2021 prévoit les frais spécifiques de la facturation blanche sur l'année.
- Les frais de personnel tiennent compte de la mise en place de la redevance incitative sur le secteur de l'ex-CC de Salies de Béarn avec une augmentation de 50 000 € par rapport au réalisé 2020.



Cette hausse s'explique également par l'emploi d'un agent de déchetterie complémentaire tout au long de l'année (renfort au 1<sup>er</sup> semestre + 2<sup>e</sup> gardien à Castagnède au 1<sup>er</sup> juillet).

### ➤ **Section d'investissement**

Prévision de travaux supérieurs à 50 000 € :

- Solde des marchés de la piscine de Navarrenx pour 173 000 € (financés en 2020).
- Travaux de rénovation de la salle de Mosquéros (étanchéité de la toiture et travaux d'accessibilité) pour 845 000 €, avec une subvention DETR/DSIL estimée à 30 %.
- Aménagement des locaux de l'OT de Salies pour 420 000 € avec une subvention de 75 000 €.

Les crédits budgétaires de la section d'investissement s'élèvent à 5 160 540,28 € :

- 1 427 000 € pour la fonction « collecte des déchets » sur le secteur de l'ex-CC de Salies de Béarn
- 504 000 € de remboursement de la dette pour les projets réalisés de la CCBG
- 1 228 000 € de restes à réaliser 2020 (hors fonction « collecte des déchets »)
- 1 438 000 € de travaux supérieurs à 50 000 €
- 564 000 € de crédits nouveaux pour des travaux, achats, subventions versées (montants inférieurs à 50 000 €)

Le financement de ces dépenses se présente ainsi :

- 1 427 000 € pour la fonction « collecte des déchets » avec le déblocage des 2 emprunts souscrits en 2020 (restes à réaliser de 1 000 000 €) + un nouvel emprunt de 100 000 €.
- 504 000 € de financement de la dette par les amortissements et l'autofinancement.
- 1 058 000 € de restes à réaliser 2020 (hors fonction « collecte des déchets »)
- 786 000 € de subventions et de compensation de la TVA pour les nouveaux travaux et achats éligibles.
- 185 000 € d'affectation de résultat 2020, part de l'autofinancement dans les restes à réaliser 2020.
- 1 200 000 € pour un financement par l'emprunt des nouveaux projets.

Le budget primitif présenté s'équilibre avec un financement des nouveaux projets par l'emprunt.

### ➤ **Section de fonctionnement**

Les prévisions d'évolution pour les dépenses et recettes de fonctionnement courant sont généralement faites sur la base des réalisations de l'année précédente, augmentées ou diminuées des éléments significatifs prévus pour la nouvelle année.

Étant donné le contexte particulier de l'année 2020, les prévisions pour 2021 ont été établies avec les prévisions du budget primitif 2020, augmentées ou diminuées des faits marquants connus.

La variation à la hausse des dépenses réelles, par rapport au budget primitif 2020 (hors dépenses imprévues) est de 464 000 €.

Cette variation est principalement liée :

- A la réhabilitation site à gravats du Miloué, à Sauveterre : +107 000 €
- A l'évolution de la masse salariale : + 167 000 €
- Aux subventions aux associations et aux contributions aux organismes rattachés : + 156 000 €

La variation à la baisse des recettes réelles, par rapport au budget primitif 2020 (hors excédent de fonctionnement) est de 237 000 €

Cette variation est principalement liée :

- Au remplacement du produit de la taxe d'habitation par une fraction de TVA nationale : - 66 000 €
- A la reprise, par l'Etat, d'une part de la fiscalité perçue au titre de la taxe d'habitation 2020 : moins 263 000 €
- Aux dotations au titre des postes subventionnés : + 49 000 €
- A la dotation de fonctionnement : + 30 000 €

L'équilibre des dépenses / recettes réelles de l'année (hors dépenses imprévues et excédent reporté) se présente ainsi :

- Total des dépenses réelles de l'année : 7 913 K€
- Total des recettes réelles de l'année : 7 713 K€

Le solde négatif de fonctionnement de l'année 2021 est financé par l'excédent reporté, tout comme le remboursement de la dette qui doit être financé par des ressources propres.

### **15 – 1 – Subvention à la SARL Les P'tits Pouss – Micro-crèche de Susmiou**

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

Exposé :

Monsieur le vice-président rappelle à l'assemblée le contexte dans lequel elle est amenée à examiner cette question :

- par délibération du 15 avril 2019, l'assemblée a validé le principe de l'accompagnement financier de la SARL Les P'tits Pouss par la CCBG ;
- il convient de fixer par délibération le montant de la subvention à inscrire en dépenses au budget primitif 2021, soit 55 578 € ; le financement de la CAF, soit 38 517 € étant inscrit en recettes.

*Il est proposé à l'assemblée d'approuver le versement d'une subvention de 55 578 € à la SARL Les P'tits Pouss pour l'exercice 2021.*

Résultats des votes :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (64 voix pour – 3 voix contre – 5 abstentions).*

### **15 – 2– Subventions aux associations conventionnées**

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

Exposé :

Monsieur le vice-président rappelle à l'assemblée que les associations figurant au tableau ci-dessous sont engagées dans un partenariat avec la CCBG qui leur assure un soutien financier ; il précise qu'il convient cependant de fixer le montant de la subvention à verser pour l'exercice 2021.

Les demandes de subventions sont soumises une à une au vote de l'assemblée. Le décompte des voix est précisé pour chaque vote dans le tableau ci-dessous.

Monsieur Michel CASAMAYOR n'a pas participé aux votes relatifs aux demandes de subvention de l'association Tennis Club Sports Loisirs et de l'association Sauveterre Espace Culturel.

Bénéficiaire	Montant proposé	Nombre de versements	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'abstentions	Nombre de non votants
Association Loux Petitous (crèches de Salies et d'Aulestive)	233 530	3	66	4	2	0
Association Les P'tits lutins - RAM	56 254	2	68	2	2	0
Association Tennis Club Sports Loisirs	32 000	2	57	7	7	1
Mission Locale de Mourenx	19 838	1	52	14	6	0
Mission Locale de Mourenx pour FAIRE	3 720	1	50	16	6	0
Association Transition IPIE	10 000	2	62	8	2	0
Association Sauveterre Espace Culturel	25 000	2	56	9	6	1
Association Musiques et Danses	9 500	2	56	11	5	0
Association Les Chancaires	15 000	2	46	18	8	0
Association Les amis du Béarn des Gaves	23 000	3	61	10	1	0
Association Béarn initiative	1 800	1	54	13	5	0

Résultats des votes :

Vote favorable pour chaque proposition.

### 15 – 3– Subventions aux associations relevant du règlement d'attribution

Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

Exposé :

Monsieur le vice-président présente à l'assemblée les demandes de subventions des associations qui relèvent du règlement mis en place par la CCBG et les propositions résultant de l'examen de ces demandes par les membres des commissions concernées.

Les propositions d'attribution des subventions sont soumises une à une au vote de l'assemblée. Le décompte des voix est précisé pour chaque vote dans le tableau ci-dessous.

Association	Montant demandé	Proposition soumise au vote	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'abstentions	Nombre de non votants
ACA Salies	2 500	2 500	56	9	7	0
Événements et Animation de la bastide de Navarrenx	1 000	1 000	58	9	5	0
Jeunes Agriculteurs	2 000	2 000	61	7	4	0
Le Quartier des Demoiselles	1 500	1 500	58	7	6	1
Ifocap Adour	800	300	44	26	2	0
Amicale sapeurs pompiers Labastide-Villefranche	650	650	57	14	1	0
Amicale sapeurs pompiers Navarrenx	1 300	1 300	64	7	1	0
Amicale sapeurs pompiers Salies de Béarn	1 250	1 250	67	5	0	0
Amicale sapeurs pompiers Sauveterre de Béarn	1 150	1 150	66	4	2	0
EHPAD Al Cartéro	1 000	800	64	8	0	0
Lou Mercat	4 000	2 000	53	16	3	0
Francas	5 000	1 500	51	16	5	0
Musiques et Danses	1 000	1 000	54	16	2	0
Pétanque salisienne	2 400	1 000	43	23	6	0
Vélo Club Salisien	1 500	1 000	49	18	5	0
Vélo Club Sauveterre	1 000	500	46	20	6	0
Archéologie & histoire des 2 gaves	600	300	54	15	3	0
CDC Animation	5 500	5 500	57	11	3	1
Jurade du sel	3 000	3 000	60	12	0	0
ALTO en Béarn	1 000	1 000	49	17	6	0
ASEC	2 600	2 000	51	15	5	1
Il Momento Vocale	200	100	47	22	3	0

Association	Montant demandé	Proposition soumise au vote	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'abstentions	Nombre de non votants
Lacaze aux sottises						
pour la Fête des sottises	3 000	3 000	40	24	8	0
pour l'aide à la création (résidence d'artistes)	500	500				
pour l'organisation de la Saison territoriale	500	500				
pour médiation culturelle	1 000	1 000				
pour "Même pas Chap"	2 000	1 000				
Mardis musicaux	3 000	2 000	49	18	5	0
Musicales Lahontan	1 000	500	56	14	2	0
Pierres Lyriques	7 500	3 500	46	21	5	0
Rencontre d'Orion	1 500	300	50	19	3	0
Sel en scènes	5 000	2 000	44	18	9	1
Chancaires	6 000	5 000	39	27	6	0
Lous Deus Remparts	800	600	49	21	2	0
Confrérie confiture Piperade	1 200	200	49	20	3	0
Salies à peindre	3 500	3 500	49	21	2	0
Terre de livres	1 000	1 000	53	15	3	1
ADELFA	1 100	0	48	18	6	0
Chrétiens dans le monde rural Béarn	750	0	57	11	4	0
Bébé Funambules	2 500	0	62	8	2	0

N'ont pas participé :

- madame Kattalin QUENTIN au vote de la subvention demandée par l'association « Quartier des Demoiselles »
- monsieur Alain MARTIN au vote de la subvention demandée par l'association « CDC Animation »
- monsieur Michel CASAMAYOR au vote de la subvention demandée par l'association « Sauveterre Espace Culturel »
- monsieur Frédéric DOMERCQ au vote de la subvention demandée par l'association « Sel en Scènes »
- monsieur Michel PUHARRE au vote de la subvention demandée par l'association « Terres de Livres »

Résultats des votes :

*Vote favorable pour chaque proposition soumise à l'assemblée. Les montants attribués sont ceux figurant dans la colonne « proposition soumise au vote ».*

## **15 – 4– Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Taux 2021 – Secteur ex-CC de Salies de Béarn**

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

Exposé :

Monsieur le vice-président rappelle à l'assemblée que le service d'enlèvement des déchets ménagers associé au secteur de l'ex-CC de Salies-de-Béarn est intégré dans le budget général. Ce service s'équilibre en fonctionnement avec un produit de la TEOM s'élevant à 1 037 633 €, avec un taux de 11 %, identique à celui voté en 2020.

*Il est proposé à l'assemblée de maintenir à 11 % le taux de la TEOM s'appliquant sur le secteur de l'ex-CC de Salies de Béarn.*

Résultats des votes :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (70 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention).*

## 15 – 5– Détermination du produit de la taxe GEMAPI – Exercice 2021

Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

Exposé :

Monsieur le vice-président indique à l'assemblée que les 3 syndicats « de rivière » auxquels adhère la CCBG ont fait connaître le montant de la participation demandée par chacun d'eux à la CCBG, soit un total de 268 551 €. Il précise que, compte-tenu d'excédents, le maintien à 240 000 € du montant du produit à recouvrer en 2021 par la taxe GEMAPI permettra de financer les participations demandées par les syndicats.

*Il est proposé à l'assemblée de fixer à 240 000 € le produit de la taxe GEMAPI à recouvrer au titre de l'exercice 2021.*

Résultats des votes :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (64 voix pour – 5 voix contre – 3 abstentions).*

## 15 – 6– Vote des taux des taxes locales – Exercice 2021

Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

Exposé :

Le budget général de l'exercice 2021 s'équilibre en appliquant les taux en vigueur en 2020 aux bases fiscales communiquées par la Direction départementale des finances publiques ; les produits attendus figurent au tableau ci-dessous :

TAXE	Taux voté en 2020	Proposition de taux pour 2021	Bases prévisionnelles 2021	Produits attendus 2021 à taux constants
TFB	3.92	3.92	18 968 000	743 546
TFNB	13.85	13.85	1 367 000	189 329
CFE	28.70	28.70	3 590 000	1 030 330

*Il est proposé à l'assemblée de maintenir en 2021 les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises appliqués en 2020.*

Résultats des votes :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (69 voix pour – 2 voix contre – 1 abstention).*

## 15 – 7– Vote du budget général – Exercice 2021

Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

Le projet de budget se présente comme suit :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	OM Salies	CCBG	BP 2021		OM Salies	CCBG	BP 2021
Report N-1	277 306,02	3 722,44	281 028,46	Report N-1			
Remboursement de la dette	156 249	462 428	618 677	Emprunt 15 ans	620 000	1 200 314	1 820 314
Refacturation dette transferts		41 583	41 583	Emprunt 10 ans	335 000	400 000	735 000
Travaux par opérations	987 444	2 001 454	2 988 898	FCTVA	161 981	430 949	592 930
Subventions versées		333 653	333 653	Subventions projets	147 098	1 007 206	1 154 304
Travaux divers / Achats		765 133	765 133	Refacturation dette transferts		8 908	8 908
Prêts d'honneur		15 000	15 000	Remboursement avance bdgts		0	0
Avance budgets annexes		110 267	110 267	Remboursement prêt d'honneur		5 592	5 592
Dépenses imprévues	6 301		6 301	Amortissements	138 263	378 844	517 107
				Dettes locataires-acquéreurs		31 597	31 597
Dépenses de l'exercice	1 149 993,98	3 729 517,84	4 879 511,82	Recettes de l'exercice	1 402 341,98	3 463 409,84	4 865 751,82
				Affectation du résultat 2020	11 958,02	185 168,44	197 126,46
				Virement de la section de fonc	13 000,00	84 662,00	97 662,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 427 300,00</b>	<b>3 733 240,28</b>	<b>5 160 540,28</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 427 300,00</b>	<b>3 733 240,28</b>	<b>5 160 540,28</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
	OM Salies	CCBG	BP 2021		OM Salies	CCBG	BP 2021
Report N-1				Report N-1	53 191,89	1 346 062,85	1 399 254,74
Charges à caractère général	724 850	1 113 374	1 838 224	Atténuation de charges	0	22 600	22 600
Charges de personnel	702 100	1 871 070	2 573 170	Produits des services	477 400	197 086	674 486
Atténuation de produits	0	1 619 677	1 619 677	Impôts et taxes	1 037 633	4 217 576	5 255 209
Autres charges de gestion	500	1 777 986	1 778 486	Dotations et subventions	26 164	1 628 158	1 654 322
Charges financières	11 720	91 338	103 058	Produits de gestion courante	800	105 600	106 400
Charges exceptionnelles	1 000	5 000	6 000	Produits exceptionnels	0	0	0
Dépenses imprévues	3 756	575 132	578 888	Travaux en régie		0	0
Dotation aux amortissements	138 263	378 844	517 107				
Dépenses de l'exercice	1 582 189,00	7 432 420,85	9 014 609,85	Recettes de l'exercice	1 541 997,11	6 171 020,00	7 713 017,11
Virement à la section d'invest.	13 000,00	84 662,00	97 662,00				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 595 189,00</b>	<b>7 517 082,85</b>	<b>9 112 271,85</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 595 189,00</b>	<b>7 517 082,85</b>	<b>9 112 271,85</b>

Monsieur le vice-président soumet au vote de l'assemblée les propositions nouvelles de dépenses et recettes suivantes :

- dépenses d'investissement = 3 186 244,28 € (+ 1 974 296 € de restes à réaliser 2020)
- recettes d'investissement = 3 102 342,28 € (+ 2 058 198 € de restes à réaliser 2020)
- dépenses de fonctionnement = 9 112 271,85 €
- recettes de fonctionnement = 9 112 271,85 €

#### Résultats des votes :

Les propositions sont adoptées et le budget primitif général est voté à la majorité des membres présents et représentés (67 voix pour – 1 voix contre – 4 abstentions).

#### Information sur les décisions prises par le président dans le cadre de ses délégations

En application des délégations qui lui ont été consenties par délibération du 24 juillet 2020, le président a signé :

- le 06/01/2021, le marché pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du site à gravats dit du Miloué, à Sauveterre, avec le bureau d'études CETRA, pour un montant de 4 680 € TTC ;
- le 23/02/2021, le marché pour la fourniture et la pose de la signalétique des zones d'activités du Béarn des gaves, avec la société DELTAPLAST, pour un montant de 20 460 € TTC ;

- le 25/03/2021, le marché pour l'aménagement d'un bureau supplémentaire au siège de la CCBG, pour un montant total de 12 735,20 € TTC (6 892,08 € TTC pour le chauffage et la ventilation – Entreprise Inter-Energies ; 3 595,20 € TTC pour la pose de cloisons modulaires – Entreprise Cloisons Mathieu ; 2 247,92 € TTC pour le lot électricité – Entreprise ENGIE-INEO)
- le 26/03/2021, le marché avec la société SAUR pour le branchement d'un poteau d'incendie à la déchetterie de Castagnède, pour un montant de 23 823,43 TTC.

**AFFICHE LE 13 AVRIL 2021**